



## DÉCISION 2025 – 20

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TEMPS LIBRE PREVENTION JEUNESSE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Le Maire de la Commune de Seysses ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour effectuer les demandes de subvention ;

**Considérant** que dans le cadre de son action en direction de la Jeunesse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place de nombreux dispositifs dont celui portant sur le « Temps Libre Prévention Jeunesse » (TLPJ), qui s'adresse au public 8-18 ans et qui a pour objectif la prévention et la lutte contre le désœuvrement des jeunes ;

**Considérant** le projet du PAJ pour 2025/2026 orienté sur la création d'un groupe de travail autour des décos des ronds-points de la commune qui aura pour but de traiter, d'éduquer, de sensibiliser, de responsabiliser les jeunes avec comme objectifs de:

- Valoriser le travail des jeunes dans leur commune
- Permettre aux jeunes de créer, de s'exprimer le tout dans un cadre défini
- Travailler autour de la récupération pour créer les décos

#### DÉCIDE :

**Article 1 :** de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention pour le financement des actions du Point Action Jeunes de la commune de Seysses dans le cadre du dispositif Temps Libre Prévention Jeunesse au titre de l'année scolaire 2025/2026.

**Article 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses,  
le 21 juillet 2025

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP

